

CONQUÊTES SOCIALES POUR LES FEMMES

Dans le précédent *Options*, notre voyage des Conquêtes Sociales pour les Femmes s'était arrêté à la fin des années 90. Ouvrons donc ensemble les premiers chapitres du XXI^{ème} siècle.

L'an 2000, tant redouté pour son risque de « bug » informatique, voit l'avènement de l'égalité des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. La loi dite « loi parité hommes-femmes » est votée en janvier 2000. Elle est appliquée pour les élections municipales et cantonales françaises de mars 2001 et prévoit des sanctions financières pour les partis politiques ne présentant pas une parité exacte dans les candidatures aux élections. Cette même année est adoptée la loi relative à la contraception d'urgence et qui ne soumet plus celle-ci à une prescription obligatoire.

Amélioration de lois existantes

La loi du 9 mai 2001, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dite loi « Génisson », de la députée Catherine Génisson, précise et complète la première loi sur l'égalité professionnelle 1983 (loi Roudy).

Les lois Veil et Neuwirth, sur l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), sont encore améliorées par l'augmentation du délai de recours à l'IVG de 10 à 12 semaines en 2001. C'est aussi cette année-là que la loi relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi est mise en œuvre.

En 2002, la loi offre la possibilité aux parents de transmettre à leur.s enfant.s soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms dans l'ordre qu'ils souhaitent.

Stop aux violences

En février 2003, une marche des femmes traverse la

France pour dénoncer le sexisme et les violences envers les femmes des quartiers. Cela fait suite à un drame où une jeune fille de 17 ans est brûlée vive à Vitry-sur Seine (94) parce que son ex-petit-ami ne supportait pas de la laisser vivre sa vie.

La loi du 26 mai 2004* relative au divorce, met en place, pour les couples mariés, des mesures d'éloignement du conjoint violent. L'épouse, victime de violences conjugales, peut saisir en urgence le juge aux affaires familiales pour demander l'éviction de son conjoint, avec l'obten-



Photo CCO

tion de la résidence séparée et l'attribution du domicile conjugal et cela avant la procédure de divorce. C'est aussi en 2004 que la loi contre le sexisme renforce la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste et homophobe.

* loi applicable pour les deux époux homme / femme

Le législateur continue de faire avancer les droits des femmes

En 2006, une loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes est votée. En 2008 l'article 1er de la Constitution est modifié comme suit :

« la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

En 2010 le harcèlement moral au sein du couple est désormais une infraction punissable.

C'est aussi le centenaire de la journée internationale des femmes. Sous la présidence de François Hollande, en 2012, le gouvernement français respecte pour la première fois une exacte parité.

En août 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, vise à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique.



Et les mouvements féministes français dans tout cela ?

Durant un peu plus d'un siècle d'évolution des Droits des Femmes, notre société a su porter un autre regard sur les femmes et sur leur place dans la société française. Nous ne pouvions passer sous silence qu'un certain nombre d'évolutions sont dûes aux mouvements féministes.

Ces mouvements ont débuté dans les années 1903 avec les « Suffragettes », Outre-Manche, qui revendiquent le droit de vote pour les femmes. En France ce type de mouvement revendique avant tout l'autonomie (égalité des droits civils), le droit à l'éducation, la lutte contre la prostitution, l'amélioration du sort des travailleuses...

C'est au Danemark, en 1910, lors de la Conférence internationale des femmes socialistes, qu'émerge l'idée d'une « Journée Internationale des Femmes ».

En 1925, l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) voit le jour. C'est un mouvement catholique et social ayant pour devise : « rendre les femmes autonomes et soli-

naires ». Il a pour but de défendre les droits de la femme et de travailler en faveur de l'amélioration des conditions de vie pour tous dans la famille, la vie professionnelle, la cité.

En 2010 le harcèlement moral au sein du couple est désormais une infraction punissable

La journée du 8 mars

Après la Seconde Guerre Mondiale, en 1945, la Journée Internationale des Femmes devient une tradition dans le monde. Le mouvement Français « Femmes Solidaires », issu de l'Union des Femmes Françaises (UFF), prend chaque année des initiatives marquantes à l'occasion du 8 mars.

Le 8 mars 1948, des dizaines de milliers de femmes défilent à l'appel du Parti Communiste et de la CGT, 100 000 femmes à Paris, 30 000 à Marseille, 12 000 à Lille, 5 000 à Lyon.

A partir des années 70, le 8 mars reprend une place importante dans les luttes des femmes où il devient plus féministe. Le MLF (Mouvement de Libération des Femmes) émerge en 1970, il ne se veut ni une organisation ni un parti et aucune leader n'est tolérée. Ce mouvement rejette les canons de beauté imposés par le diktat patriarcal, réclame des crèches et des garderies. Les femmes demandent à leurs conjoints de partager les tâches domestiques, elles dénoncent viol, inceste et agressions sexuelles, et luttent pour l'avortement.

Le droit des femmes à disposer de leur corps

Le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) naît en avril 1973.

Un numéro Vert voit le jour en 1986, regroupant plusieurs associations. Le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) se constitue pour réagir contre les viols commis dans des lieux publics devant des témoins passifs. Cette permanence téléphonique, « Viols Femmes Informations », permet aux personnes qui ont subi des violences sexuelles de trouver une écoute, un soutien solidaire, une aide, et des informations.

Le 25 novembre 1995, 140 organisations se mobilisent, 40 000 personnes défilent à Paris pour défendre les Droits des Femmes. Cette importante manifestation a marqué les esprits et a entraîné la création en janvier 1996 du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDFF) qui regroupe une centaine d'associations féministes, de syndicats et partis politiques.

Le 8 mars 2003 voit la naissance de l'association « Ni Putes Ni Soumises », faisant suite à la marche des

femmes des quartiers, débutée en 2002, et qui traversa une vingtaine de villes en France. Ce vent de révolte rajeunit le féminisme français. Enfin, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient d'adapter la première convention historique contre la violence et le harcèlement au travail qui permettra de protéger des millions de travailleuses dans le monde. ☺

En 1977, les Nations Unies officialisent la journée du 08 mars en faveur des droits des femmes